



# Fromelenne

## Infos



**FROMELENNE**



CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS  
**Village Fleuri**  
REGION CHAMPAGNE-ARDENNE



### À noter dans votre agenda

#### 10 novembre

Soirée Italienne au Richat

#### 24 novembre

Sainte-Cécile de l'HMF

#### 1<sup>er</sup> décembre

Repas des Anciens

#### 8 décembre

Téléthon

#### 14 décembre

Marché de Noël des Ecoles

#### 31 décembre

Repas de la Saint-Sylvestre

### Réunion publique

La Commission locale d'Information de Chooz (CLI) est une instance de débat et d'information sur le territoire. À ce sujet, elle organise une réunion sur le thème "À quoi sert un arrêt de tranche".

Rendez-vous le jeudi 8 novembre de 18 h 00 à 20 h 00 à la salle du Richat.

### Communication de la ville de Givet

Le 11 novembre, dans le cadre des mesures de sécurité liées à la Foire aux Oignons, **le pont des Américains sera fermé à la circulation.**

Une déviation sera mise en place par Heer-Agimont.

### AFM-Téléthon

Une vente de croissants, de cougnous (1,80 €) et de lasagnes sera organisée dans le cadre de l'édition 2018. Les cougnous peuvent être commandés et retirés à la boulangerie de Fromelennes, chez Maurine & Cyril.

## Stop aux véhicules sur les trottoirs

Tordons définitivement le cou à la croyance populaire au sujet du stationnement des véhicules sur les trottoirs.

Le Code de la route est très clair sur ce sujet. Il est interdit de garer son véhicule sur les trottoirs, **articles R417-5 et R417-10**, de stationner devant les bateaux (abaissement de trottoir localisé) donnant accès aux propriétés riveraines et enfin, quand le stationnement est susceptible d'occasionner une gêne pour les secours, camion de pompiers, ambulance ou véhicule de gendarmerie.

Si une large tolérance est observée dans les rues de notre commune, là où il n'y a pas suffisamment de place de stationnement, il paraît cependant indispensable de rappeler que les trottoirs sont réservés aux piétons, pour leur sécurité, et particulièrement pour les parents accompagnés de leurs enfants en poussette, ainsi que les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant.

Un trottoir occupé par un véhicule oblige les passants à poursuivre leur chemin en descendant sur la chaussée au risque de se faire faucher par une voiture... Parce que le vivre-ensemble nécessite le respect de règles simples de bon sens, avant même de parler d'infraction au Code de la Route, pensez-y et soyez prévoyants en laissant un passage suffisant, 1,40 mètre minimum, pour la circulation des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Faute de quoi vous vous exposez à une amende.

**Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme.**

Directeur : Pascal GILLAUX  
Rédacteur : Didier BERTOLUTTI  
N° dépôt légal : 165 – novembre 2018

Conception graphique & réalisation  
CaliGrafik | Revin | 03 24 41 40 65  
Imprimé sur du papier PEFC

# LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Les premières gelées matinales chassent peu à peu l'été qui a été radieux, parfois même, un peu trop. Les kermesses des écoles, le barbecue de l'Harmonie, le centre aéré ou la fête du Cheval, ont pu en profiter pleinement. Mais la malchance s'est abattue sur la fête patronale qui a été copieusement arrosée. C'est ainsi que cela se passe dans nos Ardennes et nous devons composer avec la météo, tout en ne laissant pas faiblir la motivation des bénévoles qui s'investissent pour animer notre village.

Les vacances sont finies mais les manifestations seront encore nombreuses. Surveillez bien l'agenda des manifestations qui se trouve dans ces quelques pages ou sur notre site internet : <https://www.fromelennes.fr>.



Les travaux de la rue Armand Malaise et de la Place des Rentiers sont presque achevés. Nous avons essayé de minimiser les gênes pour les riverains et les utilisateurs. Mais il y en a toujours forcément un peu. Merci pour leur patience et nous leur renouvelons toutes nos excuses. Il reste encore à lancer la construction des garages à Flohimont, dossier que le Conseil Municipal devra caler dans le temps pour s'adapter aux contraintes budgétaires.

La sécurité est une de nos priorités. Les chicanes qui ont été construites dans la rue A. Malaise et dans la rue Félix Près font un peu débat. C'est bien normal. Ces systèmes destinés à faire diminuer (et respecter) la vitesse ne sont pas suffisantes en soi, nous le savons bien. Contre l'imprudence et la bêtise de certains conducteurs et conductrices, il n'y a guère que la répression qui pourrait être efficace. La répression, personne n'en veut et ce serait dommage d'en arriver là. Mais quand un enfant se fait renverser, il est trop tard pour chercher les responsables de l'inaction.

Côté travaux, l'autre dossier actuel est la rue de Nichet. À l'heure de coucher ces quelques mots, les appels d'offres ont été publiés. Si tout se passe bien, les travaux pourraient démarrer au début du mois de décembre prochain, délais de procédures obligent.

Les très longues formalités pour la viabilisation des terrains à construire aux Louaches, avancent. 5 parcelles ont déjà été pré-réservées, il en reste donc encore 4 qui trouveront rapidement preneur dès que les travaux d'aménagement seront terminés.

Enfin, les procédures de reprises de concessions à l'état d'abandon du cimetière touchent, elles aussi, à leurs fins. Dans un souci de respect des lieux et de nos morts, mais aussi de nécessité d'assurer une disponibilité d'emplacement suffisante pour les demandes de concessions à venir, la Municipalité va devoir prochainement passer à la phase de relevage de ces sépultures abandonnées. C'est là aussi un des nombreux devoirs que doivent assumer les membres de votre Conseil Municipal.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Votre Maire et son équipe municipale.

Pascal GILLAUX



## Un bijou de famille... des noces d'or

**Inès** nom de famille **Leclercq** est née le 16 octobre 1949 à Givet dans la maison parentale située Rue de Fromelennes. Elle habite en limite de notre village avec son papa Joseph et sa maman Inès, nom de famille Bortolotti, originaire de Bologne en Italie, jusqu'à son mariage.

Elle effectue toute sa scolarité à Fromelennes jusqu'à l'âge de 14 ans. Ensuite elle rentre comme beaucoup de jeunes filles de l'époque, à l'École Ménagère au Grand Givet pour apprendre la couture, la cuisine... Son apprentissage dure 2 ans.

Durant les années 1964-1965, Inès travaille à l'épicerie/boucherie Dozias, place Carnot à Givet, principalement le week-end.

En 1965-1966, elle rejoint l'usine de Givet la Tesa jusque 1971.

Pour notre givetoise, toute sa jeunesse se déroule à Fromelennes, il lui suffit de traverser la rue qui sépare les deux contrées.

**Gérard** nom de famille **Jusnot** est né à Givet, rue de Gaulle, le 24 septembre 1946. C'est un laquète. Ses parents sont belges,

son papa Robert est originaire de Beauraing, sa maman est originaire de Wancennes. C'est le second de 4 frères. Notre Dalton passe toute son enfance rue Tivoli à Givet puis déménage rue Flayelle où son papa, associé à son frère, crée un commerce nommé la quincaillerie Jusnot et propose aussi des services de plomberie/chauffage/sanitaire.

Il effectue sa scolarité de l'école maternelle au lycée dans sa ville natale. À l'âge de 17 ans, il passe la frontière pour étudier en Belgique à Dinant. Il intègre l'institut d'enseignement technique de l'état durant 2 ans et passe un BEP de plomberie/chauffage.

En 1966, c'est le départ pour l'armée et direction Mailly le Camp durant 16 mois. Fin de l'année 1967, il est embauché dans l'entreprise familiale pour occuper durant 10 ans, un poste dans sa spécialité de plomberie/chauffage. Ensuite, il crée sa propre entreprise toujours dans ce domaine. Il en est le patron et l'ouvrier jusqu'à son départ en retraite en 2006 à l'âge de 60 ans. Durant cette période, Madame l'aide dans les tâches administratives.

Le couple a 3 enfants, Sarah née en 1969, Grégory né en 1971 et la petite dernière Clarisse née en 1974.

**La rencontre** : comme tous les jeunes de l'époque, les week-ends sont réservés aux sorties en discothèque. Toutefois, il faut passer la douane pour sortir au bal. Le couple s'est connu au dancing l'Idéal à Winenne en 1965. Inès a 16 ans alors pour la circonstance, elle est accompagnée de sa copine mais aussi de sa maman.

C'est le début de la romance et nos amoureux se fréquentent durant 3 ans.

Inès et Gérard se marient le 10 août 1968 à la mairie de Givet sous l'égide de l'adjoint au maire André Bertrand et une météo pluvieuse. Le mariage religieux a lieu à l'Église Saint-Laurent de Fromelennes et le repas de noces se déroule au restaurant le Vieux-Chêne chez Madame Ferraille à Flohimont.

Les jeunes mariés habiteront chez les parents d'Inès, lieu de sa naissance, situé près de la cour aux crasses. Ils y restent pratiquement 10 ans car durant cette période,

en 1974, Gérard avec l'aide d'un copain pour le gros œuvre, bâtit la maison principale rue Linard. La construction se passe après sa journée de travail et durant les week-ends. En 1977, la maison est habitable et le déménagement de l'autre côté de la route s'effectue. Les Givetois deviennent des Fromelennois et le sont toujours aujourd'hui.



### Leur passion/loisir :

Notre couple aime la marche, le jardinage et ils ont aussi voyagé aux quatre coins du monde.

Sinon tous les matins, on peut rencontrer Gérard à bicyclette faire son petit tour sur la voie verte de

la Manufacture pour aller chercher son pain à la boulangerie du village. Cette autre petite reine a toujours fait partie de son amour de famille.

Prochaine étape, le repas des Anciens de ce mois de décembre,

événement qu'ils honorent amicalement de leur présence tous les ans.

Bravo pour cette grande victoire couronnée d'or...

Toutes nos félicitations pour vos 50 ans de mariage

## Carnet de voyage...

Le site de Nichet a accueilli en "**version évasion**" un groupe de 11 camping-cars de l'association de camping-car club du CCDF (camping club de France) basé en Seine-Maritime.

**Clés en main...** Leur périple concernait la découverte de la vallée de la Meuse durant 11 jours. Leur circuit a débuté par Launois-sur-Vence puis Novion-Porcien ensuite la ville de Sedan et son château fort. Leur itinéraire s'est poursuivi avec Charleville-Mézières, Rocroi, Givet et sa citadelle de Charlemont. Durant ce passage sur la Pointe, nos itinérants en ont profité pour faire une halte et rencontrer les Nutons avec une visite de la grotte, le samedi 14 septembre. L'aventure s'est achevée par une croisière-repas sur la Meuse à Dinant.



**Les équipages** ont apprécié durant leur voyage sous un grand soleil, la nature verdoyante avec de jolis coins touristiques, les bons moments de détente agrémentés parfois de repas en commun et la rencontre amicale avec les gens.

**La liberté...  
ça roule,  
pour ces passionnés  
du voyage.**

# Un point d'honneur...



**Coup de projecteur sur des habitants de Fromelennes acteurs d'activité caritative, sociale, culturelle ou professionnelle...**

## **V** comme Vie, **Vaincre, Victoires...**

60 ans après la création de l'association AFM-Téléthon, les premiers traitements pour des maladies considérées incurables commencent à arriver et les succès de la thérapie génique se multiplient à travers le monde.

Parmi les acteurs qui contribuent à ces combats et victoires contre les maladies génétiques, Fromelennes compte au sein de sa commune le coordinateur départemental de l'AFM Téléthon.

**Laurent Julliard** habite rue Linard. À cette adresse, c'est une affaire de famille.

Marie-Paule, son épouse, durant plusieurs années a contribué à l'association Trisomie 21 Ardennes avec la mise en place sur la Pointe de l'opération "petits-déjeuners". Désormais, elle est coordinatrice-adjointe de l'AFM Téléthon. Le couple a aussi œuvré dans le domaine de l'animation musicale avec Why Not Organisation. À

la maison, même les deux filles consacrent du temps au Téléthon.

Le lien à cette cause caritative date des années 90. Laurent le Grenoblois l'a hérité de ses parents. En 2004, il quitte ses montagnes pour un passage éclair dans la vallée des Ardennes.

En 2018, il est toujours de tout cœur Ardennais et le cœur à l'ouvrage dans son implication dans le volet social. **C'est sa 5<sup>e</sup> année** dans cette tâche de responsabilité au sein de l'association de la Pointe.

Le terrain de bataille se situe du nord au sud des Ardennes principalement de septembre à décembre avec en moyenne 100 h/ semaine réparties entre l'équipe d'une dizaine de bénévoles. Leurs missions consistent à représenter l'association dans les réunions, les entretiens de coopération (mairies, associations, entreprises, écoles...).

En 2017, 126 contrats ont été signés pour 150 animations.

Laurent possède un réseau de connaissances composé d'entreprises, de commerçants, de sociétés, de collectivités, d'aides personnelles et de partenaires locaux et extérieurs au département (Normandie, Alsace...).

Avec son équipe, il gère la gestion financière et matérielle (vêtements personnels, courrier/papier, mise à disposition de locaux, de salles municipales...) de l'association. Celle-ci est totalement indépendante de l'association nationale, s'autofinance par ses propres moyens et non par les dons de la collecte nationale.

Prochain rendez-vous les **7 et 8 décembre 2018** pour la **32<sup>e</sup> édition**.

**Contact**  
[ljulliard@afm-telethon.fr](mailto:ljulliard@afm-telethon.fr)  
Tel : 06 81 00 26 28

**Adresse**  
Halte Fluviale - 1<sup>er</sup> étage  
08600 GIVET



## Stéphane Rabillon

est originaire de Paris.

C'est un sanglier des Ardennes depuis 1989. Il habite la commune depuis 2002 et rue Félix Près depuis 2006.

Son implication au quotidien : Il est Président de l'**Amicale des donneurs de sang de Givet et de ses environs**, tout fraîchement élu cette année. Il intègre l'amicale à sa retraite d'informaticien en 2016 et donne son sang depuis 10 ans.

Stéphane est responsable d'une équipe de 10 bénévoles.

Leur local se situe boulevard Faidherbe à Givet. Leur rôle est de promouvoir le don de produits sanguins, de sensibiliser la population au besoin constant de ces dons, d'organiser la logistique des collectes et d'effectuer des animations comme dernièrement un concours de dessin proposé aux écoles de CM1/CM2.

Ils sont présents avec leur stand d'information à la Foire aux oignons où les bénéfices sont reversés, au

Téléthon, à la corrida de course à pied de Givet, au marché des producteurs sur les quais de Meuse, à l'opération de collecte des petits bouchons, en partenariat avec le Manège pour l'attribution de places de cinéma pour les nouveaux donneurs. Sans oublier le dialogue avec les entreprises de la Pointe pour la promotion du don de sang,

### Les conditions pour donner son sang

Il faut avoir plus de 18 ans et moins de 70 ans, peser au moins 50 kg. Le don du sang est un acte volontaire, anonyme et gratuit. Une satisfaction pour l'équipe avec un engouement de nouveaux donneurs, des jeunes dès leurs 18 ans.

Stéphane est retraité depuis peu. C'est un passionné dans sa nouvelle fonction. En dehors, il profite des

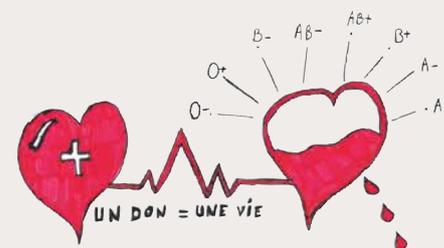
voyages et avoue un attachement pour les pays nordiques comme la Suède, la Norvège mais aussi l'Écosse et l'Irlande.

### À noter dans votre agenda

Prochaine collecte

le mardi 11 décembre  
de 15 h 00 à 20 h 00 à la salle  
de la base nautique de Givet.

### Ça fait chaud au cœur...

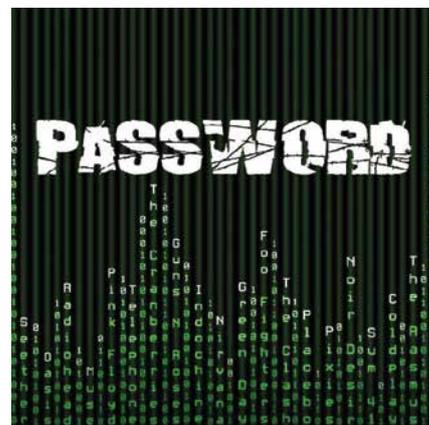


Pour toutes informations :

site internet de l'Amicale-sang-givet.fr  
"<https://sites.google.com/site/sanggivet/home>"

et la page Facebook :  
"<https://www.facebook.com/ADSBGivetEnvirons>"

# Comme ça me chante...



rock alternatif avec des morceaux classiques de leur adolescence (Nirvana, The Pixies, Noir Désir) tout en évoluant vers des groupes de la génération actuelle (Muse, Placébo).

Le groupe enchaîne les "live". **Le 1<sup>er</sup> concert** se déroule lors d'un souper à l'Athénée Royale de Beauraing. Pour cette 1<sup>re</sup> sortie, les débutants de la scène avouent être tendus et stressés, mais ce soir-là, le public belge est ravi.

La route est tracée. Ils jouent au café l'Adresse de Givet, à la fête de Wanlin, au festival Rock en Pointe de Givet, à la braderie de Beauraing, sans oublier ce mois de juin, une nouvelle prestation à domicile, rue Martin Rivir. L'ensemble admet avoir passé un agréable moment en compagnie des habitants du quartier qui sont venus applaudir les artistes amateurs ceci avec l'accord de la mairie de Fromelennes qui a permis la représentation en plein air.

**Sa cadence** : François se dit très occupé par plein d'idées et de choses à faire par rapport à cette passion, il clame sa fibre avec comme slogan "toute la musique que j'aime...".

**Bien orchestré...**

C'est une histoire "rock'n'roll". **François Menu**, originaire de Roubaix, habite rue des Louaches à Fromelennes depuis plus de 9 ans. À presque 37 ans, il chope un virus nommé... "musique". Au début, il gratte la guitare un peu par lui-même puis peaufine ses gammes au conservatoire de Givet.

Après quelques années de pratique, il accumule plusieurs cordes à son arc comme le mélange du chant et de la guitare rythmique. De ce fait, Il décide de partager sa passion avec d'autres amoureux de la musique. Il crée son 1<sup>er</sup> groupe "Immanence" avec un autre guitariste du quartier, Bertrand Begout. Leur premier concert en public se déroule en novembre 2016 au manège de Givet puis ils font "le bœuf" l'été dernier, au mois de juin, près de leur quartier, rue Martin Rivir. Immanence s'arrête mais notre fan musical souhaite poursuivre l'aventure musicale.

François pose son bagage à la **Rock's Cool de Beauraing** et fait connaissance début 2017 de musiciens dont il apprécie la qualité. Aussitôt le courant passe et ils se mettent au diapason en harmonisant leur style de musique. Ils commencent à répéter ensemble durant l'été 2017. Accord parfait, **le groupe franco-belge de cover "Password"** naît. Il est composé de 4 membres avec François Menu au chant et à la guitare, Arnaud Bertolutti à la basse, l'autre français d'origine fromelennoise, Philippe Poncelet à la guitare, Hugo Permentier à la batterie, les 2 autres compères belges. Avec cette mixité, on comprend mieux leur frite sur scène ! Parmi leurs influences musicales, on trouve du

Toutes les infos avec la page Facebook du groupe :  
<https://www.facebook.com/passwordcoverband>

Vidéo YouTube de leur 1<sup>er</sup> concert, suivez le lien :  
<https://youtu.be/K5GZhP0lcOM>



## Un jeu de dames... en communauté

Le but du jeu : elles sont 7 dames, toutes de Fromelennes et travaillent au sein de la Municipalité.

### Le format du damier

Il est composé de 3 titulaires, Christine depuis septembre 1987, Évelyne depuis septembre 2001 et Isabelle W. depuis avril 2003. L'équipe est complétée par 4 contrats à durée déterminée avec Véronique, Laurence, Corinne, et Isabelle L.

### La promotion en dame

Elles occupent la fonction d'adjointes techniques plus précisément adjointes de service polyvalent en milieu rural.

### La règle

Le travail consiste en une grande diversité des tâches pour satisfaire notamment les lieux de vie en commun comme :

- Le nettoyage des locaux avec comme objectif principal d'assurer un aspect agréable (notion de

confort) et un niveau de propreté (notion d'hygiène et de prévention des risques).

- L'encadrement des élèves des écoles avec le soutien aux enseignantes.

- L'accueil des personnes utilisatrices des installations de la commune et les éventuels dysfonctionnements des matériels.

### Le tableau

Elles déplacent leur pion en direction de l'école Maternelle, de l'école Élémentaire et la BCD, des salles du Richat et de la Manufacture, de la Maison pour Tous, du Gîte les "Nutons", de la Mairie avec la salle d'honneur et le secrétariat, du local CCAS et du vestiaire du stade de foot.

### Le matériel

Les dames sont gérées par le planning édité par le secrétariat

de mairie. Celui-ci inclut le travail hebdomadaire du lundi au vendredi de chacune, les périodes scolaires, les vacances du personnel. Il comprend aussi les diverses locations de salle et le gros nettoyage de fin de scolarité.

### Le résultat

On se doit d'être bon joueur car la propreté des locaux intervient directement dans la qualité de l'accueil, dans l'image de marque de l'établissement, dans le maintien en état dans le temps des locaux et participe à la sécurité des salariés, des visiteurs et des utilisateurs.

### Fin de la partie

On note comme cases gagnantes du damier, le professionnalisme, la rigueur, l'amabilité et le travail bien fait... des 7 dames de la collectivité.

Souffler n'est pas jouer...

# L'école conjugue au plus-que-parfait...

## Alors es-tu content de retourner à l'école?

Après le coup de chaleur... le coup de gomme. Adieu les vacances, bonjour la rentrée 2018-2019. On est le 3 septembre! Vite, transforme-toi en super-écolier, enfle tes super habits et prépare ton super cartable. Tour d'horizon des 5 classes de l'école primaire.

## Sur le chemin de l'école à la Maternelle...

Cette année, les professeures sont fidèles au poste. Djamilia assure la première rentrée de la classe des tout-petits (14) et des petits (15). Pas de farniente, durant la récréation d'été, sa classe a fait l'objet d'un coup de jeune avec des travaux réalisés par les employés communaux.

Amandine, la directrice, délivre les bons points avec la classe de moyenne section (10) et grande section (16).

Les enseignantes sont aidées dans leurs tâches par Évelyne et Isabelle, personnel de la commune. La cour est bien remplie avec 55 écoliers inscrits et un effectif en hausse par rapport aux rentrées précédentes.



Une bonne relève vers l'école élémentaire pour les prochaines années.

## Sur le chemin de l'école élémentaire les Nutons...

Avec une rentrée en musique. L'entrée au CP marque un tournant. C'est le début des grands apprentissages comme la lecture, l'écriture et le calcul. Au tableau Clarisse avec le CP (7) et le CE1 (7)





puis Karen avec le CE2 (15) et enfin Doriane, la directrice, avec le CM1 (10) et le CM2 (11). Laurence en contrat avec la commune participe aux activités scolaires.

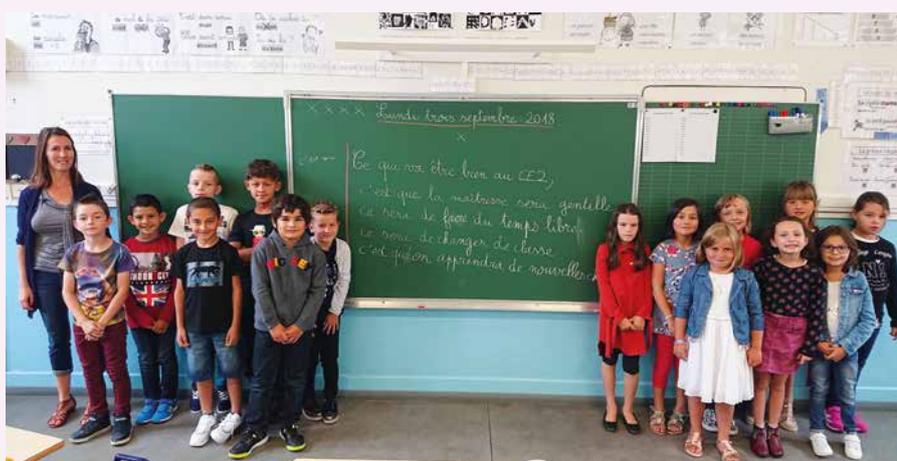
**Le résultat :** un ensemble de 50 élèves avec un effectif stable par rapport aux rentrées précédentes. Cette rentrée scolaire apporte sa note de nouveautés... on relève les copies avec principalement :

- L'interdiction du téléphone portable dans les écoles, le retour pour tout le monde aux quatre jours de classe avec repos le mercredi. Mais surtout, des aménagements du programme de primaire, avec une dictée quotidienne dès le CP ; 5 à 10 œuvres par an lues en classe ; les additions/soustractions/multiplications/divisions comprises dès le CP et l'apprentissage du premier couplet à minima de la Marseillaise en CE2, dans le cadre de l'enseignement moral et civique.

Pas de mots d'excuse... l'école c'est chouette!

**Mais alors, petite interrogation du jour :** "qui a eu cette idée folle un jour d'inventer l'école?"... c'est ce sacré Charlemagne ou Jules Ferry ou...!

**À vos devoirs...**



# En Lien... avec les écoles



Dans l'environnement de nos 2 écoles, on peut compléter avec le centre social de Vireux-Molhain et son équipe d'animation. On note une fréquentation de 10 à 15 élèves pour les activités du périscolaire et une vingtaine d'enfants en moyenne pour le service de restauration au Richat. Le repas est préparé par le traiteur Lelong.



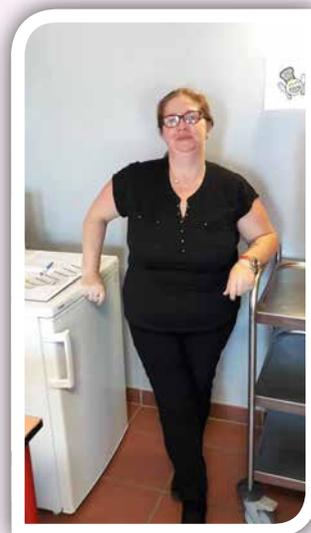
Valérie  
directrice stagiaire



Nicolas  
animateur



Marjorie  
animatrice



Sabrina  
employée cantine



## Lieux et horaires de fonctionnement

École maternelle place des vieilles forges à Flohimont.  
de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 20 à 18 h 30

Accueil du matin et du soir (pré et post) dans le local réservé à l'accueil périscolaire et situé dans la cour de l'école maternelle (lundi-mardi-jeudi, vendredi).

Salle polyvalente du Richat,  
rue du Poteau à Fromelennes  
11 h 20-13 h 30

Restauration scolaire  
(lundi, mardi, jeudi, vendredi)



# En avant la musique!



Avant les vacances scolaires d'été, les élèves des classes élémentaires "**les Nutons**" se sont rendus à pied à la salle de musique située à la Maison pour Tous. Ceux-ci étaient accompagnés du personnel enseignant et de quelques parents. Ils ont pu découvrir à cette occasion le cadre de travail des musiciens de l'**Harmonie Municipale**.

Les différents types d'instruments ont été présentés, expliqués et

quelques musiciens ont joué des airs connus. Pierre, enseignant à la retraite, s'est chargé de diriger avec brio et humour, les échanges avec les enfants.

Tous les élèves ont été fascinés par cette rencontre et ont tous participé à un jeu de questions/réponses sur la découverte des différents instruments.

La séance s'est terminée après que la majorité des enfants se soit exercée

sur les percussions (tambour, tambourin, batterie, maracas, xylophone...).

**Pour 2019**, l'Harmonie Municipale souhaite que des actions similaires aient lieu, et espère que d'autres jeunes rejoignent l'école de musique.

Être réglé comme du papier en musique

## L'Harmonie... reprise des activités tambour battant!

En cette période d'été, les musiciens de l'Harmonie Municipale ont repris leur activité musicale le jeudi 30 août.

Le mois de septembre a été bien orchestré lors du dimanche 2 septembre avec la fête de Rancennes, le dimanche 9 septembre avec le déplacement au festival de Pierrepont, le dimanche 16 septembre avec la fête d'Hargnies et le dimanche 23 septembre avec la fête de Fromelennes.

Et déjà octobre s'est mis au diapason avec l'adaptation de la gamme lors du concert du 13 octobre à la salle du Richat, réunissant les collègues et amis de l'AOAG.



Pas de point d'orgue, il faudra ensuite changer de refrain avec la Sainte-Cécile le 24 novembre en accordant le concert à l'Église de Fromelennes et la célébration de la messe en musique. L'année se terminera en cadence avec l'aubade de Noël et le goûter des Anciens. L'école de musique a également repris ses activités,

Brigitte reçoit ses élèves tous les lundis à partir de 16 h 30, et Daniel les jeudis et vendredis à partir de 17 h 30, à la salle de répétition de la Maison pour Tous. La participation financière est de 45 € par trimestre.

**Bonne note aux musiciens...**



# Association "la Ferrade" ... Au galop... 20 bougies



**FÊTE du Cheval**  
LA FERRADE  
20<sup>e</sup> ÉDITION  
FROMELENNOISE

09 SEPT. 2018  
À FROMELENNES

**RANDONNÉE BALISÉE**

**BARBECUE** DÈS 11h30

**ANIMATION MUSICALE**  
CORNEMUSES ET BOMBARDES

MARCHÉ ARTISANAL  
TAUREAU MÉCANIQUE  
ANIMATIONS pour ENFANTS  
PETITE RESTAURATION



# H'N FIT S.boxe.F.. une nouvelle association à Fromelennes



Elle a pour but la pratique de la savate-boxe française et disciplines associées tout en étant affiliée à la fédération française.

L'association propose 2 catégories de travail des pieds/poings :

**1. Des cours de savate boxe française :** c'est une forme de rencontre en confrontation à la " touche ", où toute la puissance des coups est exclue. Points forts basés sur la technique, la souplesse et le sang-froid. À partir de 13 ans.

**2. Des cours de savate forme** appelés aussi fitness boxe : c'est une pratique sans opposition, sans contact. Discipline à la frontière entre la culture de la savate boxe française et le fitness en groupe. Son objectif principal est la recherche du

bien-être physique tels que vitesse, coordination, souplesse, endurance et mental par une pratique qui utilise la gestuelle de la savate sur un support musical. À partir de 6 à 12 ans pour les cours enfants et  $\geq$  à 13 ans pour les cours adultes.

Vous serez coaché par un moniteur diplômé. **Cédric Derosiere** est originaire de Le Perreux/ Marne (région parisienne). Il habite Fromelennes depuis 2010, rue Linard, marié avec Hélène Daloz (parents à l'HMF). Il a à son actif 15 ans de boxe française au club de Nogent/Marne où il débute à l'âge de 16 ans. Durant cette



période, il fait de la compétition, il entraîne durant 10 ans dans le 3<sup>e</sup> plus gros club de France en abonnés et il prépare les compétiteurs en championnat d'Ile de France. Depuis 8 ans, date d'installation dans notre commune, il maintient la forme en pratiquant régulièrement son sport.

**Les cours se déroulent le mercredi et le vendredi à la salle de la Manufacture** avec comme créneaux horaires : 17 h 00-18 h 00 pour la boxe française aux enfants, 18 h 15-19 h 15 pour la savate forme pour tous et 19 h 30-21 h 00 pour la boxe française aux adultes.

**Bon à savoir :** les cours de savate forme pourront se dérouler en plein air (le bois de Nichet, la voie verte), en fonction de la météo, combinés avec un échauffement par footing et un renforcement musculaire. En plus du forfait, une sortie le samedi en plein air peut être proposée par message du coach aux adhérents.

**Les formalités :** une cotisation annuelle à l'association 10 €, un abonnement trimestriel de 55 € adultes et 45 € enfants pour 2 cours/semaine, une licence annuelle obligatoire (à charge de l'adhérent), un certificat médical et le règlement intérieur de l'association.

## **Composition actuelle du bureau :**

Cédric Derosiere, président ;  
Hélène Derosiere,  
secrétaire/trésorière  
Contact : 06 95 16 04 81 ou  
cedricderosiere@icloud.com

**Le gong a sonné...  
bonne chance à l'association.**



## Singing In The Rain...

**En ce 4<sup>e</sup> week-end de septembre**, quelle misère en ce début d'automne ! On a perdu 10 degrés et la pluie a fait son retour après une longue absence. Mais, vogue la galère pour les organisateurs de la fête patronale même si les parapluies et les doudounes ont remplacé les parasols et les lunettes de soleil.

Pour cette édition, le comité des fêtes est de retour sur l'esplanade du Richat après une année de transition sur la place de l'Église. Les animateurs ont affiché 3 jours d'activités.

**Il pleut, il mouille...** c'est la fête au village avec le soutien de la Municipalité. Alors dès le vendredi, tournez manèges avec l'ouverture des réjouissances en fin d'après-midi et en plein dans le mille avec



le tournoi de fléchettes en soirée. Samedi, roule ma boule avec le concours de pétanque en doublette et le pas de danse en soirée avec le bal des années 90' à nos jours ponctués de 210 entrées.

Dimanche, chat échaudé craint l'eau froide, la brocante fut malheureusement annulée. En marche toute, les gouttes d'eau et les rafales de vent n'ont pas empêché la suite du programme. Tout d'abord les randonneurs se

sont mouillés sur des parcours de 5 et 10 km et les participants à la cérémonie se sont retrouvés pour le dépôt de gerbe au monument aux morts en compagnie de l'Harmonie Municipale. Avec honneur, on a mis de l'eau dans son vin avec le pot offert par la Municipalité. L'après-midi avec les 3 attractions à ciel ouvert et couvert, pour enfants, on s'est jeté à l'eau pour attraper le pompon.

**Saint-patron...** quel trouble-fête cette pluie. Mais comme dit le proverbe "**après la pluie vient le beau temps**"... et ce fut le cas les jours suivants !



# Vitesse excessive des véhicules... une réalité dans nos rues aussi



**Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, la vitesse est limitée à 80 km/h** sur les routes du réseau secondaire de France, non équipées d'un séparateur central. Si l'objectif affiché par le Gouvernement de faire diminuer le nombre de morts sur nos routes, reste à démontrer, il aura au moins réussi à rassembler contre lui une très large majorité d'opposants.

Néanmoins un très grand nombre d'accidents survient aussi en zone urbaine, où la vitesse et la conduite mal adaptée des automobilistes et des motocyclistes, sont devenues des fléaux avec l'explosion du nombre de véhicules par foyers. Fromelennes n'échappe malheureusement pas à la règle, ce qui oblige vos élus à aborder cette problématique à chaque fois que nous préparons un chantier de voirie, en plus des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite imposée par la loi. Ces nouvelles contraintes bouleversent souvent les codes habituels et les habitudes des usagers, comme celles des riverains, qui peuvent y voir une entrave de leurs libertés d'action sur le domaine public, oubliant parfois que sur ce domaine, il y a, d'abord

et avant toute chose, des règles à respecter qui sont celles édictées par le **Code de la Route**.

Qui dit partage et respect des autres, implique nécessairement un sacrifice en contrepartie.

Dans la rue Félix Près, il y a déjà près de 20 ans, la Municipalité avait pris la décision, à la demande de riverains, de limiter la vitesse à 30 km/h. Force est de constater qu'aujourd'hui, cette limitation est très rarement respectée.

Il faut donc agir autrement, d'autant plus qu'avec les projets d'urbanisation, la circulation des voitures et des piétons, vont se renforcer.

C'est pourquoi le **Conseil Municipal**, en décidant de faire construire une écluse (système de chicanes) dans cette rue, ainsi que deux autres dans la côte de Flohimont, s'est saisi à bras-le-corps de ce dossier de sécurité.

Ces écluses ne sont pas la solution miracle et il faudra sans doute compléter ces équipements. Les critiques peuvent être entendues et comprises, à la condition

qu'elles apportent une alternative constructive.

Mais en aucun cas, les projets d'aménagements visant à améliorer la sécurité de tous les usagers des routes et des trottoirs ne pourront être abandonnés, simplement pour un souci de confort et encore moins pour cautionner l'inconscience de certaines personnes.

**La sécurité est l'affaire de tous** et pas seulement celle des autres. Pour se convaincre de la nécessité d'agir, il suffit de rester quelques minutes sur le trottoir et regarder passer les voitures ou les motos. L'effet est encore plus contrasté si vous êtes accompagnés de vos enfants ou de vos petits-enfants.



# Halloween



**HALLOWEEN**  
**FROMELENNES**  
**Samedi 27 Octobre**

Avis à tous les fantômes, vampires, sorcières et autres monstres...  
**SORTEZ DE VOS CACHETTES !**  
 et venez nous retrouver dès 19h  
**À LA GROTTE DE NICHET**

**AU PROGRAMME :**

- La Compagnie des Cendres
- La Fauconnerie
- PUCK Compagny
- La Meute
- Le Chasseur de Dragons
- La Parade des Phénomènes
- Timbao, troupe de 12 percussions
- Les Fées d'une Flamme
- La Compagnie TAKAPA : monstres, phoenix, démons, chamanes
- Les Enfants du Feu et ses trolls
- ...et autres horreurs...

Adultes : 8€  
 Enfants : 6€  
 jusqu'à 12 ans

GOBELET OFFERT

PETITE RESTAURATION SUR PLACE

Halloween à Fromelennes Les Amis des Grottes



<https://www.fromelennes.fr/actualites/coup-de-frisson-et-de-froid>



## Opération de mise en conformité du cimetière communal de la procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun.

Les habitants de la commune le savent bien, il se peut que certaines familles aient fait inhumer leurs défunts dans une sépulture, sans être titulaires d'une concession dans le cimetière. Ces tombes relèvent donc du régime du Terrain Commun.

Parmi ces sépultures, il apparaît que certaines d'entre elles ont cessé d'être entretenues voire sont dans un état de détérioration avancée.

En tout état de cause, au regard de la législation en vigueur dont l'origine est très ancienne (décret du 23 Prairial An XII), les inhumations en terrain commun (appelé par le passé, de manière inadaptée, la « fosse commune ») sont faites dans un emplacement du cimetière communal mis gratuitement à disposition de la famille pour une durée qui ne peut excéder, par principe, cinq ans dès lors qu'il n'en a pas été décidé autrement. La tombe en Terrain Commun n'est alors pas destinée à recevoir plusieurs défunts de la même famille et, a fortiori, un caveau de plusieurs places. Une pierre tombale ou tout autre signe indicatif de sépulture peut néanmoins y être installé. Pour autant, la gratuité de l'occupation du terrain n'emporte aucun droit pour la famille d'en disposer librement ou d'en réclamer la prolongation de son utilisation au-delà de la période réglementaire, à la différence des concessions funéraires, quand bien même plusieurs défunts y ont été inhumés, que ce soit dans un caveau ou en pleine terre. Aussi, passé le délai réglementaire, la commune est en droit de procéder à la reprise des sépultures établies en Terrain

Commun et de libérer les terrains en vue de les affecter à de nouvelles sépultures, évitant ainsi, à court terme, soit d'agrandir le cimetière, soit d'en créer un nouveau avec toutes les incidences financières et environnementales que ces opérations comportent.

C'est pourquoi, seule la concession permet à chacun de bénéficier d'un droit « privatif » d'occupation et de jouissance d'une parcelle de terrain du cimetière afin d'y fonder sa propre sépulture et celle de tout ou partie de sa famille.

La concession est alors attribuée moyennant le paiement d'une redevance dont le montant est fixé par la commune au même titre que la durée proposée, soit 45 € pour 30 ans. Une fois la contribution honorée, des droits sont alors ouverts et garantis à la famille pendant la durée concédée sous réserve que le concessionnaire puis ses ayants droit assurent autant que de besoin le renouvellement de la concession en temps opportun et maintiennent la sépulture et les monuments en bon état d'entretien et de solidité.

En conséquence, forte de ce constat et soucieuse de concilier l'intérêt des familles avec les obligations légales, l'équipe municipale a décidé, préalablement à la reprise des sépultures relevant du régime ordinaire, de prolonger le délai aux familles concernées afin de leur permettre de se faire connaître en mairie et de prendre toute disposition qu'elles jugeraient utiles concernant leurs défunts.

**À ce titre, les familles disposent jusqu'au 22 décembre 2018. En revanche, au terme de ce délai, la commune procédera à la reprise des sépultures en l'état et les restes seront réinhumés avec toute la décence requise dans une sépulture communale convenablement aménagée dite « ossuaire ».**

**Au-delà de cette date, aucun délai supplémentaire ne pourra être accordé.**

Afin de respecter scrupuleusement la législation en vigueur et faire en sorte que cette démarche se déroule dans les meilleures conditions avec la nécessaire précision juridique, la municipalité a fait appel à un cabinet spécialisé en la matière : le Groupe ELABOR, département « Cimetières de France ».

Néanmoins, la participation active de tout un chacun par la communication en mairie de tout renseignement complémentaire au sujet des défunts qui sont inhumés dans ces sépultures et de leur famille est un élément humain fondamental pour mener à bien cette mission.

Notre commune pourra alors retrouver, à l'horizon 2018-2019, un cimetière à la fois conforme à la législation, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site, lieu de repos éternel et de recueillement.



<b>GENDARMERIE</b>	<b>17</b>
<b>POMPIERS</b>	<b>18</b>
<b>SAMU</b>	<b>15</b>

**MAIRIE de FROMELENNES**

**Tél.: 03 24 42 00 14**  
Fax: 03 24 42 37 56  
fromelennes@wanadoo.fr  
www.fromelennes.fr

**Horaires d'ouverture au public:**

**Du lundi au jeudi**  
**de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30**  
**Le vendredi**  
**de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30**  
**Le samedi de 10h00 à 12h00**